

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



DATE de CONVOCATION
12 DECEMBRE 2019

DATE d’AFFICHAGE
24 DECEMBRE 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 30
Votants : 36

L’an deux mille dix-neuf,
le 17 décembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire au Village Vacances à Arzal en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mmes Régine ROSSET, Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Joseph BROHAN, - Daniel BOURZEIX, - Alain DANIEL, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Christine SAVARY.

M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD
M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE
Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD
M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD
M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET
Mme Christine SAVARY donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie-Odile JARLIGANT a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°180-2019 – TOURISME – COMMERCIALISATION DE PRESTATIONS TOURISTIQUES HORS DE LA ZONE D’INTERVENTION GEOGRAPHIQUE

M. Jean-Marie LABESSE, Vice-président en charge du Tourisme, rappelle que les statuts de l’Office de Tourisme ont été modifiés en mai 2019, afin d’accomplir des opérations de commercialisation en dehors de son secteur géographique d’intervention lorsque ces opérations contribuent au développement touristique et à condition qu’ils aient conventionné avec le ou les territoires concernés.

Damgan-La Roche-Bernard Tourisme souhaite développer ses liens de commercialisation avec les territoires voisins (Questembert Communauté, Oust à Brocéliande Communauté, Redon Agglomération), afin de faciliter l’accueil des visiteurs et d’améliorer leurs conditions de séjour.

Ce partenariat permettra la commercialisation de la billetterie des prestataires de loisirs situés hors de leur zone d’intervention géographique respective et d’envisager avec ces collectivités voisines une réelle démarche de commercialisation touristique (développement de produits groupes combinés à la journée) à l’échelle de ces quatre territoires.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **AUTORISE** la commercialisation des produits touristiques du territoire d’Arc Sud Bretagne sur les territoires voisins : Redon Agglomération, Questembert Communauté et Oust à Brocéliande Communauté,

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 056-200027027-20191217-DELIB_180_2019-DE

- **AUTORISE** l'Office de Tourisme communautaire à commercialiser les produits touristiques situés sur les territoires de Redon Agglomération, Questembert Communauté et Oust à Brocéliande Communauté,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 20/12/19
Le Président,

